

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

29 mars 2018

Les conseillers municipaux par convocation en date du 07 mars 2018, se sont réunis à la Mairie de Cabara le jeudi 29 mars 2018 à 19h sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC Thierry, CHORON Dominique, DUPUIS-RABION Robert, SAUBION Stéphanie, BATTAGLIA Eric, VIGNOLLET Corinne, BLAZY Sébastien PISONI Clotilde

Mr DUPUIS-RABION est le secrétaire de la séance

Monsieur le Maire présente à son conseil, Monsieur Sutter, receveur principal à la perception de Rauzan, venu assister à la réunion et présenter le budget.

DELIBERATION 1 – Vote des taux

Avec un produit fiscal calculé sur les bases prévisionnelles annoncées par le directeur des finances publiques et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la part communale pour l'année 2018, et donc de les maintenir comme suit :

Taxe d'habitation : 13.84 Taxe foncière :23.02 Taxe foncière non bati : 68.60

DELIBERATION 2 – Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente à son conseil le budget primitif 2018 élaboré par la commission finance en fonction des projets discutés en conseil. Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : 497 151.79 € Investissement : 145 109.92 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2018.

Le budget primitif 2018 du CCAS s'équilibrant à 2 056.80 € est approuvé par les membres du bureau du CCAS.

DELIBERATION 3 – Subventions aux associations

Le conseil municipal décide de maintenir les montants aux associations, avec un virement plus important pour le comité municipal des fêtes en vue de l'organisation des festivités de l'été. (tableau en annexe)

Questions diverses

Mme Pisoni rappelle que suite aux travaux de Mr et Mme Carreau, de l'humidité ressort dans sa maison.

Mr le Maire fait lecture du courrier de l'avocat de Mr et Mme Carreau au sujet de la servitude de passage dans le lotissement du Belvédère.

Une réponse a été faite, expliquant l'impossibilité d'effectuer tous travaux en cette période très humide.

Monsieur le Maire envisage de rencontrer le défenseur des droits afin de chercher un terrain d'entente.